AIDES

Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme

Publics concernés

- #Entreprise

Domaines secondaires

- #Tourisme

Créée à l’initiative de la Région Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec la Banque des Territoires, le Crédit Agricole Aquitaine, le Crédit Mutuel Arkea et la Caisse d’Epargne Aquitaine Poitou-Charentes ; Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme est un fonds dont l’objectif est d’aider les acteurs touristiques à investir pour s’adapter aux nouvelles attentes de la clientèle.

Objectif

- Accompagner des projets immobiliers ;
- Accompagner des projets d'investissement ;
- Accompagner le repositionnement d'une offre touristique.

Bénéficiaire

- TPE du tourisme de moins de 10 salariés ;
- PME du tourisme de moins de 50 salariés.

Montant

L'intervention de Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme peut se faire par :

- une prise de participation à hauteur de 45 % maximum dans des sociétés civiles immobilières ayant des projets d’investissement et de création de valeur ;
- l'acquisition temporaire d’actifs touristiques afin d’en confier l’exploitation à un opérateur via un bail commercial dans le cadre d’un projet de reprise-transmission.

Critères de sélection

Les entreprises sollicitant Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme doivent :

- avoir une activité en Nouvelle-Aquitaine ;
- porter un projet structurant de développement et de transition d’un montant de 500 000 à 3 millions d’euros intégrant un investissement dans l’immobilier ;
- avoir une situation financière saine avant la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Une attention particulière sera portée aux projets situés dans des destinations rurales.

Comment faire ma demande ?

Les porteurs de projet sont invités à contacter Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme via le formulaire ci-dessous.

Correspondants

- **Direction du tourisme**